

VOUS ALLEZ À UNE EXPOSITION?

Lorsque des gens et des animaux de différentes fermes se rassemblent pour célébrer l'agriculture lors d'une exposition, le risque de propagation de maladies infectieuses augmente.

C'est pourquoi il est si important de déclarer les arrivées et les départs des animaux lors des expositions. Un système de traçabilité spécialisé comme TracéLaitier nous permet de savoir où se trouve un animal et où il a été, ce qui nous aide à réagir plus rapidement en cas d'urgence.

VOICI UNE LISTE PRATIQUE DE CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE :

- ☐ Déclarer une **sortie** de la ferme, même si l'animal quitte la ferme seulement temporairement (fortement recommandé)
- ☐ Déclarer une **réception** lorsque l'animal revient à la ferme (exigé en vertu de proAction)



CE DONT VOUS AUREZ BESOIN :

- ☐ Le **n° du site de provenance** (dernier arrêt avant l'arrivée)
- ☐ Le **n° du site de l'exposition**
 - Cherchez le n° de site dans les documents d'inscription à l'exposition, dans le site Web ou même sur un panneau affiché sur place. Vous pourriez aussi le trouver en faisant une recherche dans le portail TracéLaitier
- ☐ La **plaque d'immatriculation** et la province du véhicule ou de la remorque ayant servi au transport
- ☐ Le **n° d'identifiant de l'animal** (15 chiffres)



Regardez cette courte vidéo pour savoir comment faire une recherche de site dans TracéLaitier.



Contactez le service à la clientèle pour plus d'information :
TraceLaitier.ca • 1 866 55-TRACE (1 866 558-7223) • info@tracelaitier.ca